

# COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

**VILLE DE RIOM**

(PUY-DE-DOME)

\*

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

**Effectif légal du Conseil**

**Municipal : 33**

**Nombre de Conseillers**

**en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers**

**présents ou représentés :**

**31**

**Nombre de votants :**

**31**

**Date de convocation :**

**3 décembre 2024**

**Date d'affichage de la  
liste des délibérations :**

**12 décembre 2024**

**Objet : Compte rendu  
des délégations  
accordées au Maire par  
le Conseil Municipal  
dans le cadre des  
articles L. 2122-22 et L.  
2122-23 du Code  
Général des  
Collectivités  
Territoriales –  
Information**

L'AN deux mille vingt-quatre, le **9 décembre** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 3 décembre, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Salle Attiret Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

### **PRESENTS :**

M. BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, Mme CHAMPEL, MM. CHASSAING, DESMARETS, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mme GRENET, M. HEBERT, Mme LAFOND, M. LARRAUFIE, Mmes LYON, MACHANEK, MEGRET, M. MONNET, Mmes NIORT, PIRES-BEAUNE, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mmes STORKSEN, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

### **ABSENTS :**

Mme Elodie ACKNIN, Conseillère Municipale Déléguée  
*absente*

M. Michel BAGES, Conseiller Municipal  
*a donné pouvoir à Mathéo HEBERT*

M. Jean-Michel DE ROCQUIGNY, Conseiller Municipal  
*a donné pouvoir à Pierre DESMARETS*

Mme Virginie MOURNIAC-GILORMINI, Conseillère Municipale Déléguée  
*a donné pouvoir à Véronique FEUERSTEIN*

Mme Sandrine ROUSSEL, Maire-Adjoint  
*a donné pouvoir à Pierre CHASSAING*

M. Mickaël SEMANA, Conseiller Municipal Délégué  
*a donné pouvoir à Pierre PECOUL*

Mme Géraldine TOVAR, Conseillère Municipale  
*absente*

< > < > < > < >

**Secrétaire de Séance : Rémy BALLET**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 9 DECEMBRE 2024**

**QUESTION N° 3**

**OBJET : Compte rendu des délégations accordées au Maire par le Conseil Municipal dans le cadre des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales – Information**

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

L'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne la possibilité au Conseil Municipal de déléguer une partie de ses attributions au Maire, à charge pour lui de rendre compte des actions menées dans ce cadre à chaque réunion obligatoire de l'Assemblée, soit chaque trimestre.

Selon l'article L 2122-23 de ce même code, les décisions prises en application des délégations consenties, peuvent être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du Maire.

Les décisions prises en application des délégations consenties par délibération du 14 décembre 2020 concernent la période **d'avril 2024 à fin octobre 2024.**

**L 2122-22-1°** D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

/

**L 2122-22-3°** De procéder, dans les limites des crédits budgétaires ouverts, pour la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change et de procéder aux renégociations des emprunts ;

/

**L 2122-22-4°** De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services, inférieur à 500 000 € HT pour les marchés de travaux, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**- en annexe -**

De déléguer au Maire la signature de toutes conventions de groupement de commandes relatives à des marchés propres à la Commune inférieurs à 214 000 € HT pour les fournitures et services et 500 000 € HT pour les travaux ;

/

De signer les conventions de valorisation des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) ;

/

# COMMUNE DE RIOM

**L 2122-22-5°** De décider de la conclusion et de la révision du louage des parkings rue de la Harpe et des jardins pour une durée n'excédant pas douze ans ;

## **PARKINGS RUE DE LA HARPE**

- ◆ Résiliation de l'emplacement de parking n°66 (3<sup>ème</sup> niveau),  
remboursement caution 22,87 €
- ◆ Résiliation de l'emplacement de parking n°32B (2<sup>ème</sup> niveau),  
remboursement caution 22,87 €
- ◆ Résiliation de l'emplacement de parking n°31 (2<sup>ème</sup> niveau),  
remboursement caution 22,87 €
- ◆ Résiliation de l'emplacement de parking n°50 (2<sup>ème</sup> niveau),  
remboursement caution 22,87 €
- ◆ Location de l'emplacement de parking n°34 (2<sup>ème</sup> niveau) pour un montant  
de 53,20 €/mois
- ◆ Location de l'emplacement de parking n°32 (2<sup>ème</sup> niveau) pour un montant  
de 53,20 €/mois

## **GARAGES RUE ANTOINE ARNAUD**

- ◆ Location garage n°19 au 14/12/23 pour un montant de 50 €/mois
- ◆ Location garage n°11 au 18/05/24 pour un montant de 50 €/mois
- ◆ Location garage n°20 au 10/10/24 pour un montant de 50 €/mois
- ◆ Résiliation garage n°7 au 29/09/24 pas de caution remboursée
- ◆ Résiliation garage n°20 au 19/09/24 remboursement caution 50 €
- ◆ Résiliation garage n°21 au 17/10/24 remboursement caution 50 €

## **JARDINS DU COURIAT – CK 100**

- ◆ Résiliation au 01/05/24 de 1 lot pour 108 m<sup>2</sup>
- ◆ Résiliation au 01/11/24 de 1 lot pour 181 m<sup>2</sup>
- ◆ Location au 21/06/24 de 1 lot pour 108 m<sup>2</sup>
- ◆ Location au 01/11/24 de 1 lot pour 181 m<sup>2</sup>

## **JARDINS BOULEVARD CHANCELIER DE L'HOSPITAL – AT 341/AT 49**

- ◆ Résiliation au 01/11/24 de 1 lot pour 173 m<sup>2</sup>
- ◆ Location au 01/11/24 de 1 lot pour 173 m<sup>2</sup>

## **JARDINS LES MOULINS**

- ◆ Résiliation au 31/07/24 de 1 lot pour 142 m<sup>2</sup>
- ◆ Location au 17/07/24 de 1 lot pour 134 m<sup>2</sup>
- ◆ Location au 01/09/24 de 1 lot pour 142 m<sup>2</sup>

## **JARDINS CHANDELIER**

- ◆ Location au 02/05/24 de 1 lot pour 581 m<sup>2</sup>

## **JARDINS COLOMBIER LANORE AI 89**

- ◆ Résiliation au 01/07/24 de 1 lot pour 100 m<sup>2</sup>
- ◆ Résiliation au 01/11/24 de 1 lot pour 80 m<sup>2</sup>
- ◆ Location au 01/09/24 de 1 lot pour 100 m<sup>2</sup>

## **JARDINS LE MARECHAT – BM 140+100**

- ◆ Location au 01/09/24 de 1 lot pour 800 m<sup>2</sup>

**L 2122-22-6°** De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

KEOLIS - Sinistre Mars 2024 – Espaces verts 387.60 €  
(07.06.2024)

Accusé de réception en préfecture  
063-216303008-20241209-DELIB241203-DE  
Date de télétransmission : 12/12/2024  
Date de réception préfecture : 12/12/2024



# COMMUNE DE RIOM

TREYVE PAYSAGE	- Facturation frais de réparation vitre (27.07.2024)	162.48 €
SMACL	- Sinistre DAB du 24.07.2021 – BDF du 15.07 (08.08.2024)	7 779.90 €
	- 15.12.2023 sinistre DAB Ville de Riom (08.08.2024)	4 107.68 €
DFIP ALLIER	- 18907 JGT CORR TC CLERMONT (15.08.2024)	22.55 €

**L 2122-22-7°** De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

- ◆ Archives : nomination d'un régisseur mandataire – 17/06/2024
- ◆ Parking : nomination d'un régisseur mandataire – 15/04/2024
- ◆ Concessions funéraires : nomination de régisseurs titulaires et mandataires – 29/05/2024
- ◆ EAP : suppression de la régie de recette – 15/04/2024  
Cessation de fonction des régisseurs titulaires et mandataires – 15/04/2024
- ◆ EMM : suppression de la régie de recette – 15/04/2024  
Cessation de fonction des régisseurs titulaires et mandataires – 15/04/2024
- ◆ Foires et marchés : modification de la régie pour ajout de mode de paiement – 26/09/2024  
Nomination d'un régisseur mandataire – 26/09/2024
- ◆ MDA, REXY, salle Dumoulin : modification des régisseurs mandataires – 15/04/2024

**L 2122-22-8°** De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

**Concessions :**

**15 ans**

5 achats  
3 renouvellements

**30 ans**

5 achats  
8 renouvellements

**50 ans**

3 achats

**Columbarium :**

**15 ans**

2 achats  
1 renouvellement

**30 ans**

3 achats

**L 2122-22-9°** D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

/

**L2122-22-10°** De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

/

# COMMUNE DE RIOM

**L2122-22-11°** De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

Société TEILLOT et ASSOCIES	- Teillot « Communication institutionnelle »	1 220.40 €
	- Teillot « RLV SELECTIS »	816.50 €
	- Teillot « C. A. »	2 268.60 €
	- Teillot « SELECTIS DOVE »	325.20 €
Société SOCOTEC	- Vérifications installations électriques	11 386.94 €

**L2122-22-12°** De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

/

**L2122-22-13°** De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

/

**L2122-22-15°** D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code ;

- Arrêté du 29 mai 2024 – préemption GRELICHE – au prix de 7000 € (contre 20 000 € dans la DIA) - parcelles de terres non bâties, cadastrées AS 9 et AS 271 pour une contenance de 1515 m<sup>2</sup> au lieu-dit le Chandelier  
Silence des vendeurs sous les deux mois suivant l'arrêté – valant renonciation à la vente

- Arrêté du 3 juillet 2024 – préemption COUDARCHER – au prix de 45 000 € (identique à la DIA) – parcelles de terres non bâties, cadastrées AT 78-79-80-83-84-85-86 pour une contenance de 5733 m<sup>2</sup> ; situées rue Pierre Mazuer

**L2122-22-16°** D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, savoir, devant les juridictions civiles, pénales, administratives, quel que soit le degré, et de se constituer partie civile au nom de la commune ;

**URBANISME – Secteur Sauvegardé : les synthèses suivantes font état des procédures essentiellement amiables, exceptionnellement et en dernier recours contentieuses, en matière d'infraction d'urbanisme.**

- Ville c/ B. – Chemin du Moulin de Pessat : implantation d'un mobil-home et abri de jardin non régularisable  
• P.V. en date du 17.03.2016  
• 01.04.2016 transmission au Procureur  
• 01.04.2016 notification à M. B.

- Ville c/ L. – Rue de Planchepaleuil : Installation de caravanes non conforme au PLU - Edification de clôture non conforme au PPRNPi et sans autorisation préalable

# COMMUNE DE RIOM

---

- P.V. en date du 27.11.2017
- 18.12.2017 notification à M. L.
- 18.12.2017 transmission au Procureur
- 23.11.2018 P.V. n° 2
- Passage en phase contentieuse : voir Administration générale
- Ville c/ O. – Rue de Planchepaleuil : Installation de caravanes et mobile-home non conforme au PLU – Aménagement de la parcelle sans autorisation préalable
  - PV en date du 21/11/2019
  - 21.11.2019 notification à M. O.
  - 21.11.2019 transmission au Procureur
  - Passage en phase contentieuse : voir Administration générale
- Ville c/ V. – Rue du Chandelier : remblais et exhaussement
  - PV en date du 12/03/2020
  - 16.3.2020 notification à M. V.
  - 16.3.2020 transmission au Procureur
- Ville c/R. – Rue du Chandelier : présence de mobile-home, caravanes, constructions modulaires et aménagement du terrain
  - PV en date du 26/07/2021
  - 04.10.2021 : notification à M. R.
  - 04.10.2021 : transmission au Procureur
- Ville c/C. – rue du Chandelier : présence de mobile-home, caravanes, constructions modulaires et aménagement du terrain
  - PV en date du 26/07/2021
  - 10.12.2021 : notification à M. C.
  - 10.12.2021 : transmission au Procureur
- Ville c/D et P – rue Lafayette : installation d'un garage automobile dans le périmètre du PSMV
  - PV en date du 26/07/2021
  - 02.03.2022 : notification à Messieurs et mesdames. D.
  - 02.03.2022 : notification à M. P
  - 02.03.2022 : transmission au Procureur
- Ville c/P. – avenue Champ d'Ojardias : édification d'une clôture non conforme au PLU et sans autorisation
  - PV en date du 14/10/2021
  - 25.03.2022 : notification à Mme. P
  - 25.03.2022 : transmission au Procureur
- Ville c/R. – rue du Chandelier parcelle AS 33 : présence de mobile-home, constructions et aménagement du terrain
  - PV en date du 29/07/2022
  - 17.01.2023 : notification à Mme. R.
  - 17.01.2023 : transmission au Procureur
- Ville c/M. et H. – rue du Chandelier parcelle AS 43 : présence de mobile-home et constructions
  - PV en date du 29/07/2022
  - 17.01.2023 : notification à Mme. M. et M. H.
  - 17.01.2023 : transmission au Procureur
- Ville c/M. et V. – rue du Chandelier parcelles AS 46-47 : présence de camping-car, constructions, caravanes et aménagement du terrain
  - PV en date du 29/07/2022
  - 17.01.2023 : notification à M. M. et M. V.
  - 17.01.2023 : transmission au Procureur

# COMMUNE DE RIOM

---

- Ville c/L. – rue du Chandelier parcelles AS 48-49 : présence de mobile-home, constructions et camping-car
  - PV en date du 29/07/2022
  - 17.01.2023 : notification à Mme. L.
  - 17.01.2023 : transmission au Procureur
- Ville c/M. et H. – rue du Chandelier parcelles AS 54-55 : présence de mobile-home, et caravanes
  - PV en date du 29/07/2022
  - 17.01.2023 : notification à Mme. R.
  - 17.01.2023 : transmission au Procureur
- Ville c/M. – rue du Chandelier parcelle AS 57 : présence de mobile-home et caravanes
  - PV en date du 29/07/2022
  - 17.01.2023 : notification à Mme. M. et M. M.
  - 17.01.2023 : transmission au Procureur
- Ville c/R. et O. – rue du Chandelier parcelle AS 197 : présence de constructions, caravanes et aménagement du terrain
  - PV en date du 29/07/2022
  - 17.01.2023 : notification à Mme. O. et M. R.
  - 17.01.2023 : transmission au Procureur
- Ville c/C. – rue du Chandelier parcelles AS 200-202 : présence de constructions, caravanes et aménagement du terrain
  - PV en date du 29/07/2022
  - 17.01.2023 : notification à M et Mme. C.
  - 17.01.2023 : transmission au Procureur
- Ville c/R. – rue du Chandelier parcelles AS 65-68 : présence de constructions et aménagement du terrain
  - PV en date du 29/07/2022
  - 17.01.2023 : notification à M. et Mme R.
  - 17.01.2023 : transmission au Procureur
- Ville c/D. – rue du Chandelier parcelle AS 100 : présence de mobile-home et aménagement du terrain
  - PV en date du 29/07/2022
  - 17.01.2023 : notification à Mme D.
  - 17.01.2023 : transmission au Procureur
- Ville c/B., W. et J. – rue du Chandelier parcelle AS 15 : présence de constructions, caravanes et aménagement du terrain
  - PV en date du 29/07/2022
  - 17.01.2023 : notification à M. B, Mme W. et Mme J.
  - 17.01.2023 : transmission au Procureur
- Ville c/ S., S., D., T., B., S., G., G, A., B., D., D., M., et V. – impasse du Chandelier parcelles YL 132-133-134-135-136-137-140 : présence de constructions et mobile-home
  - PV en date du 29/07/2022
  - 30.11.2022 : notification à M. et MME. S., S., D., T., B., S., G., G, A., B., D., D., M., et V. 30.11.2022 : transmission au Procureur
- Ville c/H. – chemin du Chandelier parcelles YL 128-129 : présence de constructions
  - PV en date du 29/07/2023
  - 30.11.2022 : notification à M. et Mme H.
  - 30.11.2022 : transmission au Procureur

# COMMUNE DE RIOM

- Ville c/H. – impasse du Chandelier parcelle YL 126 : présence de constructions et mobile-home
  - PV en date du 29/07/2022
  - 30.11.2022 : notification à M. H.
  - 30.11.2022 : transmission au Procureur
- Ville c/R. et H. – impasse du Chandelier parcelle YL 124 : présence de constructions, caravanes et aménagement du terrain
  - PV en date du 29/07/2022
  - 30.11.2022 : notification à M. R et Mme H.
  - 30.11.2022 : transmission au Procureur
- Ville c/C. – Chemin des Grosbots parcelle YL 116 : présence de constructions, caravanes, mobile-home et aménagement du terrain
  - PV en date du 29/07/2022
  - 30.11.2022 : notification à M. C.
  - 30.11.2022 : transmission au Procureur
- Ville c/G. – chemin des Grosbots parcelles YL 380-381-382 : présence de constructions, caravanes et aménagement du terrain
  - PV en date du 29/07/2022
  - 30.11.2022 : notification à Messieurs G.
  - 30.11.2022 : transmission au Procureur
- Ville c/H. et R. – rue de Planchepaleuil parcelles AS 53-256 : présence de constructions et caravanes
  - PV en date du 29/07/2022
  - 17.01.2023 : notification à M. H et MME R.
  - 17.01.2023 : transmission au Procureur
- Ville c/W., R., W., Z., M. et G. – rue Pierre et Marie Curie parcelles BL 21-22-23 : présence de constructions, caravanes et aménagement du terrain
  - PV en date du 29/07/2022
  - 17.01.2023 : notification à Messieurs et Mesdames W., R., W., Z., M. et G.
  - 17.01.2023 : transmission au Procureur
- Ville c/R., B., D., D., D., D., et E. – rue Pierre et Marie Curie parcelles BL 25-139 : présence de constructions, caravanes et mobile-home
  - PV en date du 29/07/2022
  - 17.01.2023 : notification à Messieurs et Mesdames R., B., D., D., D., D., et E.
  - 17.01.2023 : transmission au Procureur
- Ville c/R., J., et Q. – rue Pierre et Marie Curie parcelles BL 26 : présence de caravanes et mobile-home
  - PV en date du 29/07/2022
  - 17.01.2023 : notification à Messieurs et Mesdames R., J., et Q.
  - 17.01.2023 : transmission au Procureur
- Ville c/R. et M. – Chemin du Maréchat parcelles BL 93-94 et 212 : présence de constructions, caravanes et mobile-home
  - PV en date du 29/07/2022
  - 17.01.2023 : notification à Messieurs et Madame R. et M.
  - 17.01.2023 : transmission au Procureur
- Ville c/R. et M. – Chemin du Maréchat parcelle BM 212 (en partie) : présence d'une caravane
  - PV en date du 29/07/2023
  - 17.01.2023 : transmission au Procureur
  - 23/01/2023 et 19/01/2023 : Notification à M. R et M.
- Ville c/ C. – Voie communale n°5 parcelle BM 139 : présence d'une construction et d'un camping car
  - PV en date du 29/07/2023

# COMMUNE DE RIOM

---

- 17.01.2023 : transmission au Procureur
- 23/01/2023 : Notification à M. C.
- Ville c/ B. – Voie communale n°5 parcelle BM 144 : présence d'une construction, un mobile-home, une caravane et d'un camping car
  - PV en date du 29/07/2023
  - 17.01.2023 : transmission au Procureur
  - 23/01/2023 : Notification à MME. B.
- Ville c/ H. – Maupertuis parcelle YM 4 : présence d'une construction PV en date du 29/07/2023
  - 17.01.2023 : transmission au Procureur
  - 23/01/2023 : Notification à M. H.
- Ville c/ V. – Maupertuis parcelle YM 5 : présence d'une construction et de 2 caravanes
  - PV en date du 29/07/2023
  - 17.01.2023 : transmission au Procureur
  - 23.01.2023 : Notification à MME. V.
- Ville c/ D., D., G. et P. – Maupertuis parcelle YM 6 : présence de 2 constructions
  - PV en date du 29/07/2023
  - 30.11.2022 : transmission au Procureur
  - 01.12.2022 : Notification à M. D., MME D., MME G. et MME P.
- Ville c/ H., M., M., M., M., M., H., H., A., H., H., H., M., H., M., B0 et B – La Millot parcelles YE 121-122-123-124-125 : présence de 6 constructions et 12 caravanes
  - PV en date du 29/07/2023
  - 30.11.2022 : transmission au Procureur
  - 01.12.2022 : Notification à M. H, M., M, M, M, M, M. H., MME H., MME A., MME H., M. H., M. H., MME M., MME H., M. M., M. B., MME B.
- Ville c/ C., R., R., V. et M. – Montrozier parcelles CH 162-163-164-165-166-167 : présence de 3 constructions et 11 caravanes
  - PV en date du 29/07/2023
  - 30.11.2022 : transmission au Procureur
  - 01.12.2022 : Notification à M. C., M. R., M. R., M. V. et M. M.
- Ville c/ C. –parcelle AT 87 : construction d'un chalet en rondins et présence d'une construction et d'une caravane
  - PV en date du 14.05.2024
  - 17.05.2024 : transmission au Procureur
  - 17.05.2024 : Remise en mains propres à M. C.

## **AFFAIRES JURIDIQUES ET CONTENTIEUSES : *contentieux en action ou en défense, toutes matières confondues***

### M. D. c/ VILLE DE RIOM :

- Requête du 07.05.21 devant le tribunal administratif en annulation du rejet du recours gracieux contre la délivrance d'un Cu négatif.
- Sur proposition du Tribunal et accord des parties, une médiation est réalisée du 23.07.2021 au 26.04.2022
- Conclusions en défense le 13.06.2022
- Conclusions en réplique le 30.08.2022
- Clôture d'instruction prévue le 09.11.2022
- Audience le 16.05.24 à 10h15
- Décision du 30.05.2024 : La décision d'opposition à réalisation d'une opération de construction ainsi que la décision de rejet implicite au recours gracieux de M. D sont annulées. Il est enjoint au Maire de procéder au réexamen de la demande de CU de M.D dans un délai de deux mois. La

# COMMUNE DE RIOM

Commune est condamnée à verser 1500 euros à M.D en application de l'art. L761-1 CJA.

## Mme L. c/ VILLE DE RIOM

- Requête du 27.04.2022 devant le tribunal administratif en indemnisation suite à chute sur la voie publique.
- Transmission à la Smacl pour désignation d'un avocat
- Mémoire déposé le 03.02.2023
- Clôture de l'instruction le 17.07.2023

## VILLE DE RIOM c/ Mme R.

- Requête déposée par la Commune le 09/12/2022 : fixation judiciaire du prix d'un bien.

## FREE MOBILE c/ VILLE DE RIOM

- Requête du 16/10/2023 : contestation de la décision implicite de rejet s'opposant à la déclaration préalable d'implantation d'une antenne relai de téléphonie mobile sur le territoire de la Commune de Riom.
- 22.02.24 : dépôt d'un mémoire en défense
- 23.02.24 : requête en référé déposée par Free Mobile
- 14.03.2024 : Dépôt d'un mémoire en défense
- 15.03.2024 : Audience en référé
- 26.03.24 : notification d'ordonnance en référé : arrêté suspendu et délai de deux mois pour réinstruire la demande préalable de Free
- En recherche de solution amiable

## VILLE DE RIOM c/ M. JB

- Dépôt de la plainte par la Commune du 26.09.2023 suite au vol de divers objets à l'Ecole Jean Rostand.
- Composition pénale du 07.02.2024 notifiée le 04.11.2024 : le prévenu ne reconnaît pas les faits et est condamné à suivre une formation professionnelle ou de scolarité.
- En attente de notification

## VILLE DE RIOM M.C et M.F c/M.S

- 08.02.24 : demande de constitution de partie civile suite à des faits d'outrage et menace aux agents M. C et M.F et transmission à la SMACL pour désignation d'un avocat
- 25.02.24 : Comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité. Par ordonnance d'homologation la constitution de partie civile est déclarée recevable et le prévenu est reconnu coupable et est condamné à une peine de 170 heures de travail d'intérêt général à accomplir dans un délai de 18 mois et à une contravention de 80€.

M. S est également condamné à payer aux agents les sommes suivantes :

- 561.94 € au titre du préjudice matériel, 300 euros au titre du préjudice moral et 800 € au titre de l'article 475-1 du CPC à M.C
- 300 € au titre du préjudice moral et 800 € au titre de l'article 475-1 du CPC à M.F.

- Jugement notifié le 29.04.2024

## M. F et M. M c/ Ville de Riom :

- 14.11.2023 : réception des requêtes : contestation de refus de recours gracieux
- Janvier 2024 : saisine d'un cabinet d'avocat pour rédaction des mémoires en défense
- Mémoire en défense déposée par la Commune de Riom c/ M.M et M. F le 20.03.2024
- Mémoire en réplique déposé par M.F le 18.04.2024
- Mémoire en duplique déposé par la Commune de Riom le 21.10.2024

# COMMUNE DE RIOM

## Ville de Riom et RLV c/ M.T et M.E

- Référé expertise aux fins d'identification de pollutions sur des sols
- Ordonnance en référé du 16.07.2024 : fait droit, ordonne l'expertise et désigne un expert.
- Début de l'expertise le 07.10.2024

## M.C c/ Ville de Riom

- Requête du 16.07.2024 : contestation de l'arrêté interruptif de travaux du 06.05.2024
- Mémoire en défense déposé le 09.09.2024

## Ville de Riom c/ M.B

- Demande de constitution de partie civile de la Commune suite à des menaces de mort proférées contre un élu
- Audience le 08.10.2024
- Jugement en attente de notification : La constitution de partie civile est déclarée recevable. M.B est jugé irresponsable pénalement et est condamné à verser la somme de 1 euro à titre symbolique à la Commune et 900 € au titre de l'article 475-1 du CPP.
- En attente de notification du jugement

**L2122-22-17°** De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal, savoir, en cas de refus de prise en charge par l'assurance de la ville et ce dans la limite de 50 000 € TTC ;

/

**L2122-22-18°** De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

/

**L2122-22-19°** De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

/

**L2122-22-20°** De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Municipal de 1 000 000 € (voir L2122-22-3°) ;

/

**L2122-22-21°** D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme (relatif au périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat) ;

/

**L2122-22-22°** D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du code de l'urbanisme (droit de priorité sur tout projet de cession d'immeubles appartenant à l'Etat ou à des sociétés dont l'Etat détient la majorité du capital, ou à des établissements publics dont la liste est fixée par décret dont Réseau Ferré de France, en vue de permettre la constitution de réserves foncières) ;

/

# COMMUNE DE RIOM

---

**L2122-22-26°** De solliciter de l'Union européenne, de l'Etat et d'autres collectivités territoriales ou établissements publics, toute subvention d'investissement et de fonctionnement, susceptible d'être accordée dans le cadre des projets communaux, quels que soient la nature et le montant prévisionnel de la dépense et dans la mesure où les crédits au titre desquels les projets font l'objet de la demande de subvention sont au budget ;

**Article 13 de  
la Loi  
20.12.2007**

Accusé de réception en préfecture  
063-216303008-20241209-DELIB241203-DE  
Date de télétransmission : 12/12/2024  
Date de réception préfecture : 12/12/2024



# C O M M U N E   D E   R I O M

## Recours devant la Commission du Contentieux du stationnement payant (CCSP)

Requérant	Défendeur	Cause	Date de la requête	Date des conclusions / Sens des conclusions	Sens du jugement
AS	Ville de Riom	Contestation du 30.08.2020	01.04.2021	Mémoire déposé le 27.04.2021 : Rejet	
KB	Ville de Riom	Contestation FPS du 19.08.2020	19.10.2021	Mémoire déposé le 08.11.21 : Rejet	
KB	Ville de Riom	Contestation FPS du 19.08.2020	19.10.2021	Mémoire déposé le 08.11.21 : Rejet	
KB	Ville de Riom	Contestation FPS du 09.09.2020	19.10.2021	Mémoire déposé le 08.11.21 : Rejet	
AL	Ville de Riom	Contestation FPS du 20.08.2021	03.04.2022	Mémoire déposé le 12.08.22 : Rejet	
CCMH	Ville de Riom	Contestation FPS du 16.07.2021	22.09.2022	Mémoire déposé le 13.10.2022 : Rejet	
PA	Ville de Riom	Contestation FPS du 23.03.2022	25.10.2022	Mémoire déposé le 25.11.2022 : Rejet	Fait droit
GE	Ville de Riom	Contestation FPS du 25.03.2022	28.11.2022	Mémoire déposé le 26.12.2022 : Rejet	Fait droit
PA	Ville de Riom	Contestation FPS du 10.03.2022	19.07.2022	Mémoire déposé le 26.01.2023 : Fait droit	Fait droit
WC	Ville de Riom	Contestation FPS du 09.03.2022	06.07.2022	Mémoire déposé le 26.01.2023 : Rejet	Rejet
GC	Ville de Riom	Contestation FPS du 10.03.2022	14.07.2022	Mémoire déposé le 10.03.2023 : Rejet	Fait droit
CJ	Ville de Riom	Contestation FPS du 22.02.2022	20.07.2022	Mémoire déposé le 09.03.2023: Rejet	Rejet
FM	Ville de Riom	Contestation FPS du 16.02.2022	09.07.2022	Mémoire déposé le 09.03.2023: Rejet	Rejet partiel
KD	Ville de Riom	Contestation FPS du 15.07.2022	15.12.12023	Mémoire déposé le 09.03.2023: Rejet	
PV	Ville de Riom	Contestation FPS du 10.02.2022	09.08.2022	Mémoire déposé le 09.03.2023: Rejet	Rejet partiel
RG	Ville de Riom	Contestation FPS du 19.08.2022	14.07.2022	Mémoire déposé le 14.03.2023: Rejet	Rejet partiel
RS	Ville de Riom	Contestation FPS du 02.08.2022	27.12.2022	Mémoire déposé le 14.03.2023: Rejet	Rejet partiel
GC	Ville de Riom	Contestation FPS du 23.03.2022	19.07.2022	Mémoire déposé le 22.03.2023 : Rejet	Rejet partiel
VJ	Ville de Riom	Contestation FPS du 11.05.2022	05.09.2022	Mémoire déposé le 06.04.2023: Rejet	Rejet partiel
TVE	Ville de Riom	Contestation FPS du 04.08.2022	06.03.2023	Mémoire déposé le 05/06/2023 : Rejet	Rejet
TVE	Ville de Riom	Contestation FPS du 11.08.2022	06.03.2023	Mémoire déposé le 05/06/2023 : Rejet	Rejet
CG	Ville de Riom	Contestation FPS du 15.09.2022	24.04.2023	Mémoire déposé le 22/06/2023 : Fait droit	
AP	Ville de Riom	Contestation FPS du 05.09.2022	25.04.2023	Mémoire déposé le 22/06/2023 : Rejet	
GM	Ville de Riom	Contestation FPS du 28.09.2022	04.05.2023	Mémoire déposé le 22/06/2023 : Rejet	
ML	Ville de Riom	Contestation FPS du 12.10.2022	10.05.2023	Mémoire déposé le 11/07/2023 : Rejet	Rejet partiel
LL	Ville de Riom	Contestation FPS du 21.10.2022	23.05.2023	Mémoire déposé le 11/07/2023 : Rejet	Rejet partiel
DI	Ville de Riom	Contestation FPS du 04.11.2022	17.05.2023	Mémoire déposé le 11/07/2023 : Rejet	Fait droit
MS	Ville de Riom	Contestation FPS du 24.10.2022	25.05.2023	Mémoire déposé le 11/07/2023 : Rejet	
CF	Ville de Riom	Contestation FPS du 25.11.2022	31.05.2023	Mémoire déposé le 21/07/2023 : Rejet	Rejet partiel
MV	Ville de Riom	Contestation FPS du 07.12.2022	06/06/2023	Mémoire déposé le 21/08/2023 : Rejet	Rejet partiel
	Ville de Riom	Contestation FPS du 22.11.2022	05/06/2023	Mémoire déposé le 21/08/2023 : Rejet	

Accusé de réception en préfecture  
063-216303008-20241209-DELIBERATION DE  
Date de télétransmission : 12/12/2024  
Date de réception préfecture : 12/12/2024

## C O M M U N E   D E   R I O M

FG	Ville de Riom	Contestation FPS du 09.12.2022	05/06/2023	Mémoire déposé le 21/08/2023 : Rejet	
LC	Ville de Riom	Contestation FPS du 12.01.2023	26/06/2023	Mémoire déposé le 21/08/2023 : Rejet	
CS	Ville de Riom	Contestation FPS du 08.12.2022	30/06/2023	Mémoire déposé le 21/08/2023 : Rejet	Rejet partiel
GC	Ville de Riom	Contestation FPS du 20.07.2021	22/11/2021	Mémoire déposé le 25/08/2023 : Rejet	
LT	Ville de Riom	Contestation FPS du 23.12.2022	20/06/2023	Mémoire déposé le 25/08/2023 : Rejet	Rejet partiel
EE	Ville de Riom	Contestation FPS du 09.09.2022	20/06/2023	Mémoire déposé le 25/08/2023 : Rejet	Rejet partiel
HR	Ville de Riom	Contestation FPS du 30.11.2022	07/06/2023	Mémoire déposé le 25/08/2023 : Rejet	
NL	Ville de Riom	Contestation FPS du 07.12.2022	19/06/2023	Mémoire déposé le 25/08/2023 : Rejet	
ES	Ville de Riom	Contestation FPS du 13.03.2023	11/07/2023 et 08/08/2023	Mémoire déposé le 25/09/2023 : Rejet	
DC	Ville de Riom	Contestation FPS du 23.02.2023	11/07/2023	Mémoire déposé le 20/09/2023 : Rejet	Rejet partiel
CN	Ville de Riom	Contestation FPS du 20.01.2023	29/06/2023	Mémoire déposé le 20/09/2023 : Rejet	Rejet partiel
CN	Ville de Riom	Contestation FPS du 26.01.2023	29/06/2023	Mémoire déposé le 28/09/2023 : Rejet	Rejet partiel
MC	Ville de Riom	Contestation FPS du 22.11.2022	28/06/2023	Mémoire déposé le 28/09/2023 : Rejet	Rejet partiel
MC	Ville de Riom	Contestation FPS du 02.12.2022	28/06/2023	Mémoire déposé le 28/09/2023 : Rejet	Rejet partiel
MC	Ville de Riom	Contestation FPS du 22.12.2022	28/06/2023	Mémoire déposé le 28/09/2023 : Rejet	Rejet partiel
LC	Ville de Riom	Contestation FPS du 15.03.2023	15/07/2023	Mémoire déposé le 05/10/2023 : Rejet	
BP	Ville de Riom	Contestation FPS du 24.02.2023	17/07/2023	Mémoire déposé le 05/10/2023 : Rejet	
DC	Ville de Riom	Contestation FPS du 08.03.2023	18/07/2023	Mémoire déposé le 05/10/2023 : Rejet	
BP	Ville de Riom	Contestation FPS du 13.04.2023	28/08/2023	Mémoire déposé le 07/11/2023 : Rejet	
SP	Ville de Riom	Contestation FPS du 10.03.2023	30/07/2023	Mémoire déposé le 07/11/2023 : Rejet	
TS	Ville de Riom	Contestation FPS du 24.03.2023	17/08/2023	Mémoire déposé le 07/11/2023 : Rejet	Rejet partiel
SI	Ville de Riom	Contestation FPS du 29.11.2022	27/07/2023	Mémoire déposé le 07/11/2023 : Rejet	
RA	Ville de Riom	Absence d'avertissement	27/07/2023	Mémoire déposé le 07/11/2023 : Rejet	
GC	Ville de Riom	Contestation FPS du 10.05.2023	09/09/2023	Mémoire déposé le 07/11/2023 : Rejet	
CV	Ville de Riom	Contestation FPS du 24.04.2023	23/08/2023	Mémoire déposé le 07/11/2023 : Rejet	
RBM	Ville de Riom	Contestation FPS du 18.04.2023	18/08/2023	Mémoire déposé le 07/11/2023 : Rejet	
LP/BC	Ville de Riom	Contestation FPS du 26.04.2023	03/09/2023	Mémoire déposé le 07/11/2023 : Rejet	
BP	Ville de Riom	Contestation FPS du 24.05.2023	28/09/2023	Mémoire déposé le 04/12/2023 : Rejet	
CC	Ville de Riom	Contestation FPS du 05.05.2023	04/09/2023	Mémoire déposé le 04/12/2023 : Rejet	Rejet partiel
SA	Ville de Riom	Contestation FPS du 17.04.2023	06/09/2023	Mémoire déposé le 20/12/2023 : Rejet	
MPM	Ville de Riom	Contestation FPS du 10.05.2023	18/09/2023	Mémoire déposé le 30/01/2024 : Rejet Mémoire n°2 déposé le 18/03/2024 : Rejet	

Accusé de réception en préfecture  
063-216303008-20241209-DELIB241203-DE  
Date de télétransmission : 12/12/2024  
Date de réception préfecture : 12/12/2024



# COMMUNE DE RIOM

## DELEGATION DU 01/05/24 au 31/10/24

MARCHES				
N° Marché	Dossiers	ETS / LOT / CP	Notification	Montant HT
202401	Accord cadre de maîtrise d'œuvre pour le renforcement d'un plancher bois à l'Hôtel de Ville	Mandataire : CROISEE D'ARCHI 42400 SAINT-CHAMOND	06/05/24	28 840,00
		Co-traitant STOA INGENIERIE 63200 RIOM		
20240101	Marché subséquent à l'Accord cadre de maîtrise d'œuvre pour le renforcement d'un plancher bois à l'Hôtel de Ville	Mandataire : CROISEE D'ARCHI 42400 SAINT-CHAMOND	17/06/24	4 440,00
202418	Accord cadre de travaux de VRD <b>(3 ans)</b>	EUROVIA 63000 CLERMONT-FERRAND	28/06/24	Maximum 240 000
202419	Travaux de mise en sécurité électrique et d'accessibilité dans l'église Saint Amable	Lot 01 : DUMONT 03300 CUSSET	17/09/24	246 408,74
		Lot 02 : NAILLER 63100 CLERMONT FERRAND	17/09/24	99 185,58
202421	Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du comptoir solidaire	MO ARCHITECTURE 63200 RIOM	29/07/24	71 904,00
		M3 ECOMIE 63380 CONDAT-EN-COMBRAILLE		17 136,00
		SARL CS2L 63200 RIOM		9 296,00
		AUVERGNE ENERGIE SOLUTION 63170 AUBIERE		19 824,00
202422	Etude Inventaire naturaliste	ECR ENVIRONNEMENT CENTRE-EST	29/07/24	Tranche ferme : 19 760 Tranche optionnelle 01 : 12 750
202429	CSPS avenue Archon Despérouses	BCA 63000 CLERMONT-FERRAND	20/08/24	2 255,00
202430	Création de terrains multisports	Lot 1 RENON 63530 VOLVIC	17/09/24	79 000,00
		Lot 2 : AUVERGNE SPORTS NATURE EQUIPEMENTS 63190 ORLEAT	17/09/24	80 415,42
202331	Requalification des accès pour l'aire de camping-car	Lot 1 : EUROVIA 63000 CLERMONT FD	14/10/24	82 387,00
		Lot 2 : JD PAYSAGES 63530 SAYAT	14/10/24	35 835,50

Accusé de réception en préfecture  
063-216303008-20241209-DELIB241203-DE  
Date de télétransmission : 12/12/2024  
Date de réception préfecture : 12/12/2024



# COMMUNE DE RIOM

<b>AVENANTS</b>					
<b>N° Marché</b>	<b>Dossiers</b>	<b>Entreprises / Lots</b>	<b>Objet de l'avenant</b>	<b>Notification</b>	<b>Montant HT</b>
<b>16027</b>	MOE pour la restauration des façades et du dôme, travaux d'accessibilité extérieure et mise en lumière de la Tour de l'Horloge	Groupement d'entreprises TRUBERT (mandataire) E3F Cabinet DUBOIS	Engagement de la maîtrise d'œuvre sur le coût de réalisation des travaux	13/05/24	Néant
<b>16027</b>	MOE pour la restauration des façades et du dôme, travaux d'accessibilité extérieure et mise en lumière de la Tour de l'Horloge	Groupement d'entreprises TRUBERT (mandataire) E3F Cabinet DUBOIS	Nouvelle répartition des prestations entre co-traitants sans modification du montant total du marché	13/05/24	Néant
<b>202318</b>	Renouvellement et amélioration de l'éclairage rue Saint Amable, place de la Fédération et les voies adjacentes	EIFFAGE ENERGIE INFRASTRUCTURE LOIRE AUVERGNE	Modification de délai	05/08/24	Néant
<b>202104</b>	Maîtrise d'œuvre pour la mise en conformité électrique et raccordement au réseau d'eau potable de l'église Saint Amable	MVA ENERGIE (mandataire) LDBS (cotraitant)	Engagement du MOE sur le coût prévisionnel des travaux Fixation du forfait définitif de rémunération	19/09/24	11 180,00

## LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS ACTE

**RIOM, le 9 décembre 2024**

**Le Maire,**

*signé*

**Pierre PECOUL**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Riom (23 rue de l'Hôtel-de-Ville, BP 50020 63201 Riom Cedex), étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).*

Accusé de réception en préfecture  
063-216303008-20241209-DELIB241203-DE  
Date de télétransmission : 12/12/2024  
Date de réception préfecture : 12/12/2024

**RIOM**